

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 19/09/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u> <b>CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE D'EAU POTABLE DU SECTEUR C : AVENANT N°3</b>	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 19/09/2025	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

**Etaient présents : 118**

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

**Absent(s) représenté(s) : 16**

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice  
AUFRECHTER Fabien a donné pouvoir à MELSENS Olivier  
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
CONTE Karine a donné pouvoir à MEUNIER Patrick  
CORBINAUD Fabien a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige  
HAMARD Patricia a donné pouvoir à BLONDEL Mireille  
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François  
KONKI Nicole a donné pouvoir à PERSIL Albert  
LAIGNEAU Jean-Pierre a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine  
MAUREY Daniel a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques  
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc  
RIPART Jean-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann  
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël  
SIMEONI Christophe a donné pouvoir à SOUSSI Elsa  
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude

**Absent(s) non représenté(s) : 1**

CHARBIT Jean-Christophe

**Absent(s) non excusé(s) : 6**

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick, EL ASRI Sabah, PIERRET Dominique

**130 POUR :**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOÏSAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**1 CONTRE :**

ESCRIBANO-OBEJO Maria

**1 ABSTENTION :**

NAUTH Cyril

**2 NE PREND PAS PART :**

CORBINAUD Fabien, HERVIEUX Edwige

# EXPOSÉ

La Communauté urbaine a confié à la société SEFO, par contrat de concession de service public, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de six ans, la production et la distribution d'eau potable sur le territoire des communes du secteur C (Mantes-la-Ville, Guerville, Auffreville-Brasseuil, Vert, Flacourt, Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, La Falaise, Nézel, Epône, Mézières-sur-Seine, Goussonville, Boinville-en-Mantois, Jumeauville, Arnouville-lès-Mantes, Hargeville et Flins-sur-Seine).

Deux avenants successifs, sans impact financier, ont ensuite modifié ce contrat :

- Avenant n°1 : Insertion d'un nouvel article 109 sur la responsabilité du délégataire dans l'exploitation du service afin de se conformer à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;
- Avenant n°2 : Modification de l'article 81 afin d'intégrer les modifications apportées par le décret n°2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau.

Lors de la passation du contrat, l'offre variante portant sur « l'investissement puis la mise en service d'un traitement de décarbonatation sur l'usine de production de la Vaucouleurs dans le cas où la capacité de production annuelle passerait de 550 000 m<sup>3</sup> à 1 100 000 m<sup>3</sup> », présentée par la SEFO a été retenue.

Dans ces conditions, le compte d'exploitation prévisionnel présenté par la SEFO pour assurer l'équilibre économique du contrat, était basé sur une capacité de production annuelle du champ captant de la Vaucouleurs de 1 100 000 m<sup>3</sup> par an à partir de l'année 2023.

Cependant, il apparaît que l'augmentation de capacité ne pourra intervenir qu'à la fin du contrat. Ces modifications aux conditions d'exécution du contrat induisent une augmentation du volume acheté en gros pour répondre aux besoins des abonnés à partir de 2023, soit un volume d'achat d'eau en gros supplémentaire de 2 750 000 m<sup>3</sup> sur la durée originale du contrat.

Compte tenu des modifications significatives des conditions d'exploitation initialement prévues, et conformément à l'article 77.1 du contrat, les nouvelles modalités d'exploitation doivent faire l'objet d'un avenant.

Le présent avenant a pour objet de proroger d'un an la durée de la concession de service public et de prendre en compte l'incidence financière liée à cette prorogation.

L'impact financier de cette prolongation sur le chiffre d'affaires du délégataire est de 4 987 669 €HT.

Le présent avenant génère une plus-value de 17 % sur le montant de son chiffre d'affaires.

L'impact cumulé des deux premiers avenants et du présent avenant n°3 sur le chiffre d'affaires du délégataire est donc de + 17 %.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°3 au contrat de concession de service public pour la production et la distribution de d'eau potable du secteur C,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la commande publique et notamment ses articles L. 3135-1 1°, 2°, 3° et R. 3135-1, R. 3135-2 et R. 3135-5,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2021-11-09\_14 du 9 novembre 2021 portant approbation et choix du concessionnaire du contrat de concession de service public pour la production et la distribution de d'eau potable du secteur C,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2023-06-29\_55 du 29 juin 2023 portant approbation de l'avenant n°1 au contrat de concession susmentionné,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2024-12-19\_09 du 19 décembre 2024 portant approbation de l'avenant n°2 au contrat de concession susmentionné,

**VU** l'avenant n°3, tel qu'annexé à la présente délibération,

**VU** l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) du 10 septembre 2025,

**VU** l'avis favorable à la majorité émis par la Commission Vie quotidienne le 16 septembre 2025,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant n°3 au contrat de concession de service public pour la production et la distribution de d'eau potable du secteur C.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°3 susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : <b>01 OCT. 2025</b>
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : <b>01 OCT. 2025</b>
Exécutoire le : <b>01 OCT. 2025</b>
<i>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles
<i>(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</i>

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 25 septembre 2025

Le Président



Cécile ZAMMIT-POPESCU